

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE**

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à 17 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Nicolas-La-Chapelle se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Etaient présents Mrs les Conseillers Municipaux :
Messieurs Gilbert LEMAUR, Florian GRASSI, Romain DORNIER,

Absents excusés : Loïc LUTTRINGER et Frédéric LEMAUR.

Absents ayant donné pouvoir : Gérard POINT a donné pouvoir à Romain DORNIER, Christelle NAYRAT a donné pouvoir à Florian GRASSI

La séance a été ouverte sous la présidence de M. LEMAUR Gilbert, Maire, le secrétariat a été assuré par Florian GRASSI.

**OBJET : ELECTIONS DES GRANDS ELECTEURS POUR LES SENATORIALES
2020**

Le Maire rappelle que le décret n° 2020/812 du 30 juin 2020 fixe la date de l'élection des sénateurs au dimanche 27 septembre 2020. Le département de l'Aube, appartenant à la série 2, est concerné par cette élection.

Ce décret précise que tous les conseils municipaux doivent être convoqués impérativement le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

Pour ce qui est de la commune de Saint-Nicolas-La-Chapelle, le Conseil Municipal doit désigner 1 titulaire et 3 suppléants.

Ont été élus :

- **Déléguée titulaire** : Christelle NAYRAT avec 5 voix
- **Délégués suppléants** : Gilbert LEMAUR, Loïc LUTTRINGER et Romain DORNIER avec 5 voix chacun.

Fait et délibéré à Saint-Nicolas-La-Chapelle le 10 juillet 2020.

Le Maire,

Gilbert LEMAUR,